

Les risques et les moyens de prévention

Risques	Moyens de prévention
Risques de blessures liés à l'utilisation d'outils à mains	Adapter l'ergonomie du poste de travail et les outils
Risques de chute et de glissade liés à la coactivité et l'exiguïté des locaux	<p>Organiser l'espace de travail pour limiter la coactivité</p> <p>Pour faciliter la circulation : installer des racks de stockage, éviter de stocker des objets au sol</p> <p>Pour les déplacements sur plusieurs niveaux : entretenir les sols anti-dérapant, fournir des escabeaux conformes, entretenir les escaliers et éclairer la zone de circulation, proscrire l'usage des échelles mobiles</p>
Risques liés aux machines <ul style="list-style-type: none"> - risque électrisation - risques liés aux éléments mobiles (laminoir, presse,..) 	<p>Former les salariés à l'utilisation des équipements de travail,</p> <p>Signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée</p> <p>Utiliser du matériel électrique adapté aux situations (cf. degré et classe de protection)</p> <p>Vérifier les équipements de travail selon les fréquences réglementaires et prendre les mesures nécessaires pour le maintien en conformité</p> <p>Utiliser des tenues de travail adaptées : pas de vêtement flottant, pas de bague, cheveux attachés.</p>
Contrainte psychologique, stress (détention, manipulation, transport de métaux et pierres précieuses)	<p>Former les salariés aux procédures et situations accidentelles</p> <p>Prévoir un contrôle d'accès aux locaux (clôture, vidéophone, procédure de vérification de l'identité des visiteurs, SAS entrée/sortie, ...)</p> <p>Prévoir une procédure d'urgence en cas de hold up,</p>
Risques liés au bruit (estampage, laminage, polissage, utilisation de soufflettes, bac à ultrasons,...)	<p>Former les salariés sur les effets du bruit et le port de protection auditive lorsque cela est nécessaire</p> <p>Réduire le bruit à la source : modifier les procédés de travail (ex : supprimer l'utilisation des soufflettes), acheter des équipements de travail silencieux, encoffrer les machines, entretenir régulièrement les machines et les outils</p> <p>Pour les ultrasons : limiter les niveaux maximum à 110 ou 115 dB pour des fréquences de 20000 à 100 000 Hz et pour un temps d'exposition ne dépassant pas 4 heures</p>

	<p>par jour (recommandations du ministère canadien de la santé)</p> <p>Modifier la conception et l'agencement des lieux et des postes de travail, réduire les bruits des structures (par amortissement et isolation), correction acoustique des locaux de travail</p> <p>Organiser le travail : isoler les salariés des sources de bruit par des écrans, des cabines, éloigner les hommes des machines bruyantes (ex : bain à ultrasons), limiter la durée de l'exposition, limiter le nombre de personnes exposées, prévoir des périodes de repos (le bruit dans ces locaux de repos est réduit à un niveau compatible avec leurs fonctions et leurs conditions d'utilisation)</p> <p>Mise à disposition de protection auditive à partir de 80 dB et port obligatoire au-delà de 87 dB avec signalisation des lieux de travail.</p>
Risques liés aux vibration transmises par les outils à mains (lapidaire, polissage,..)	Prévoir des temps de pauses suffisants pour limiter les effets des vibrations.
Risques de brûlures (thermique, chimique, rayon laser)	<p>Prévoir des équipements de protection individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la manipulation des pièces chaudes (gants anti-chaaleur) - pour les risques de projection de métal fondu, de produits chimiques corrosifs (lunettes de protection, vêtement de travail adapté) <p>Prévoir l'utilisation de pinces pour tenir les bijoux lors des soudures au laser</p>
Risques liés à la chaleur (travaux à proximité des fours)	<p>Aérer les locaux</p> <p>Boire suffisamment</p>
Risques liés aux conditions ergonomiques défavorables entraînant une fatigue visuelle (travail de précision, regard fixé sur le bijou,..)	<p>Prévoir des temps de pauses suffisants pour limiter la fatigue visuelle</p> <p>Prévoir un bon éclairage</p> <p>Mettre à disposition des loupes</p>
Risques d'incendie, explosion liés à l'utilisation de gaz, solvant	<p>Prévoir une consigne incendie et former le personnel</p> <p>Prévoir des extincteurs et former le personnel à l'utilisation,</p> <p>Evacuer et ranger les combustibles</p> <p>Les équipements électriques doivent être conformes à la réglementation, vérifiés régulièrement et maintenus en bon état</p> <p>Les installations de chauffage</p> <p>Veiller au système de ventilation de la chaufferie, au bon état des dispositifs de sécurité sur les brûleurs à</p>

	<p>fioul ou à gaz (contrôler régulièrement l'état des tuyaux de gaz), des conduits de cheminées, des canalisations, des accessoires</p> <p>Les stockages Éliminer toute source d'ignition telle que flamme, appareil pouvant donner lieu à la production extérieure d'étincelle, et les surfaces chaudes, interdire de fumer Stocker les produits inflammables dans des endroits ventilés à des distances suffisantes les uns des autres et prévoir des cuvettes de rétention Stocker les bouteilles de gaz comprimé sous abris extérieurs en les protégeant du soleil et des intempéries, à distance des lieux occupés dans un local séparé par un mur de maçonnerie des locaux occupés, installations électriques et d'éclairage protégés</p> <p>Manipulation des produits inflammables Limiter l'utilisation de produits inflammables. Respecter les consignes données par les Fiches de Données de Sécurité et les fiches techniques et veiller aux incompatibilités.</p> <p>Les interdictions de fumer doivent être respectées</p>
Risques liés aux manutentions, gestes et postures contraignants	<p>Le poste de travail devra être muni d'un siège réglable en hauteur avec dossier.</p> <p>Aménager des temps de pause</p> <p>Pour la manutention d'objets lourds, prévoir des aides à la manutention (transpalette, table élévatrice,...)</p>
Risques liés aux produits chimiques, matière première utilisés et leurs produits de dégradation : Acide, base Produit à base de cyanure, mercure solvants métaux et alliage (cadmium, plomb, nickel,...) Colles Silice, Fibres Céramiques Réfractaires (FCR), amiante Borax	<p>Un dispositif de d'aspiration (hotte aspirante, ou baignoires à fentes aspirantes) est notamment nécessaire pour les opérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonte des métaux, - déverdi par électrolyse, - polissage chimique, - dérochage, - décapage à l'acide, - dégraissage à la soude, - polissage, - rongerie, - soudure, brasure, - titrage de l'or <p>En fonction des produits utilisés prévoir le port d'EPI adaptés (lunettes, gants, tablier, masque respiratoire)</p> <p>Pour la manipulation du plomb, appliquer des mesures d'hygiène strictes et retirer les femmes enceintes</p>

	<p>allaitantes du poste</p> <p>Pour les opérations de dérochage, remplacer l'acide sulfurique par un produit à base de sulfamates (poudre rose)</p> <p>Pour les opérations de fonte et soudure nécessitant l'utilisation du borax, retirer les femmes enceintes allaitantes du poste</p> <p>Pour l'utilisation de produits cyanurés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éloigner les acides (risque de dégagement d'un gaz mortel), - former la personne chargée de ce produit aux risques, consignes d'utilisation, de stockage et d'urgence - l'accès au local de stockage sera limité au personnel autorisé, fermé à clé et une signalisation appropriée sera affichée à l'entrée - porter des EPI (gants, lunettes, masques P3 pour la manipulation de poudre, combinaison) <p>Supprimer tous vos anciens équipements à base d'amiante (gants de protection, support soudure,..) et proscrire l'utilisation de support en FCR cancérogènes</p> <p>Proscrire l'utilisation du trichloroéthylène pour vos opérations de dégraissage, décapage</p>
Risques liés aux travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure	Réaliser une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition des entreprises extérieures ;
Risques liés aux opérations de chargement et déchargement	<p>Au vu des informations recueillies lors de l'inspection commune et de l'évaluation des risques réalisée par l'entreprise extérieure et l'entreprise utilisatrice, un plan de prévention définit les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques.</p> <p>Rédiger un protocole de sécurité comprenant les informations nécessaires à l'évaluation des risques et à la mise en œuvre des mesures prévention</p>